



## Droit de visite et d'hebergement

Par **NOYS59500**, le 17/02/2012 à 16:20

Bonjour,  
cela fait 3 ans et demi que je n'ai pas vu mon plus grand fils  
un an que je n'ai pas vu mon deuxième fils  
et sept mois que je n'ai pas vu mon dernier  
et cela malgré un jugement qui m'accorde ce droit de visite et d'hebergement  
le souci est que la police n'a jamais voulu prendre mes plaintes depuis 3 ans et demi  
j'ai écrit au procureur il y a trois mois et toujours rien  
après avoir tout essayé je n'ai plus de solution et pas les moyens de me payer un avocat  
je voulais savoir si je risque quelque chose si je m'attache au commissariat pour les forcer à  
prendre ma plainte  
je vous remercie par avance de votre réponse  
cordialement

Par **Marion2**, le 17/02/2012 à 17:00

Bonjour,  
  
Je ne comprends pas pourquoi le commissariat a refusé vos plaintes !  
Avez-vous déposé plainte pour non-présentation d'enfant en donnant le jugement ?

Par **NOYS59500**, le 17/02/2012 à 17:51

oui j'ai toujours le jugement sur moi mais ils refusent systématiquement de prendre ma plainte  
c'est pour cela que je veux tenter cette action

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 18:06**

Allez-vous déposer plainte le jour où vous devez avoir vos enfants ?

Si c'est le cas et qu'il n'y a aucun moyen de déposer plainte ou de faire une main-courante, je vous conseille de contacter un avocat.

Par **NOYS59500**, le **17/02/2012 à 18:49**

oui je j'essaye de déposer plainte le jour de garde  
pour l'avocat je ne peux me le permettre je suis encore en train de payer mon divorce(3500 euros)  
c'est pour cela que je veux tenter cette action  
dites moi si je risque des poursuites si je m'attache à un radiateur du commissariat avec des menottes c'est le seul moyen pour qu'ils acceptent de prendre ma plainte  
j'ai également appelé France 3 Nord Pas de Calais et ils seraient partants pour faire du papier je pense que ça donnera du poids en plus

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 19:35**

Il y a quelque chose que je ne comprends pas.

Si vous vous attachez à un radiateur, c'est vous qui en subirez les conséquences. Abstenez-vous de ce genre d'action.

Le meilleur moyen, c'est l'avocat, je ne vois vraiment pas d'autre solution, il doit y avoir un problème quelque part...